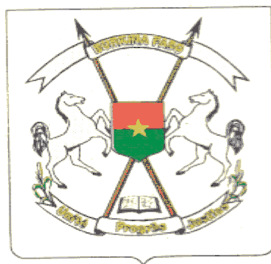


BURKINA FASO
Unité- Progrès- Justice



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'HYDRAULIQUE

Journée Nationale du Paysan
(15^{ème} édition, 2012)

Sous-commission Ateliers/Bilans

Document introductif à l'atelier sectoriel sur le thème :

*« Modernisation et professionnalisation de
l'Agriculture, rôles et responsabilités des
acteurs »*

Février 2012

SOMMAIRE

INTRODUCTION _____	3
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU THEME _____	4
1.1. Contexte _____	4
1.2. Justification _____	5
II. APPROCHE CONCEPTUELLE ET CONTENU DU THEME POUR LE DEPARTEMENT EN CHARGE DE L'AGRICULTURE _____	6
2.1. Définition des concepts _____	6
2.1.1. Définition de la modernisation agricole _____	6
2.1.2. Définition de la professionnalisation agricole _____	7
2.2. Contenu du thème _____	8
2.2.1. Modernisation et professionnalisation des exploitations familiales _____	8
2.2.1.1. Les bases d'une modernisation des exploitations familiales _____	8
2.2.1.2. Les bases d'une professionnalisation des exploitations familiales _____	9
2.2.1.3. Promotion de l'Entreprenariat Agricole et de l'agrobusiness. _____	11
2.2.2. Les types d'acteurs et leurs rôles et responsabilités _____	12
2.2.2.1. Les rôles et responsabilités des intervenants de la modernisation et de la professionnalisation des exploitations familiales _____	12
2.2.2.2. Les rôles et responsabilités des intervenants du développement de l'entreprenariat agricole _____	14

INTRODUCTION

L'agriculture occupe une place prépondérante dans le secteur rural au Burkina Faso. C'est pourquoi différentes politiques définies lui consacrent un rôle central ou lui sont totalement destinées.

Toutefois, en dépit des espoirs fondés sur l'agriculture, force est de constater à travers la tenue des quatorze éditions précédentes de la JNP que des contraintes et difficultés minent toujours l'expansion de ce secteur à savoir : (i) les difficultés liées à la faiblesse du capital humain, (ii) l'insuffisance des infrastructures économiques, (iii) les coûts élevés des facteurs de production, (iv) le manque de professionnalisme des acteurs du secteur agricole, (v) la problématique de l'accès équitable à la terre, (vi) la problématique de l'approvisionnement des acteurs en intrants et aux équipements agricoles et (vii) la problématique de l'amélioration de la valeur ajoutée des produits agricoles.

En 2010, le Burkina Faso s'est doté d'un nouveau référentiel de planification, programmation et coordination des actions de développement, à savoir la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). Ce nouveau référentiel fait du secteur agricole l'un des principaux moteurs de la croissance économique du pays. Il est attendu de ce secteur une croissance moyenne de la valeur ajoutée par an de 10,7 % (SCADD, 2010).

Au niveau sectoriel, l'élaboration du PNSR, instrument d'opérationnalisation de la SCADD, s'inscrit dans la vision « Burkina, 2025 » et la dynamique de programmation du développement à court, moyen et long terme qui s'est traduite par l'élaboration du Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) et plus récemment par l'adoption de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) pour la période 2011-2015. Les objectifs de projection du PNSR en termes de production agricole devraient permettre l'atteinte au niveau national de l'objectif de la SCADD et au niveau sous régional et régional les objectifs de la Politique agricole de l'UEMOA et la Politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP).

Dans ce contexte de développement durable et de nécessité impérieuse de croissance accélérée pour l'atteinte de la sécurité alimentaire, la question de modernisation et de professionnalisation du secteur agricole reste posée dans toutes ses dimensions.

Aussi, les évolutions économiques accélérées par la mondialisation, les évolutions du partage des responsabilités entre les acteurs induisent-elles un besoin d'adaptation rapide de l'agriculture burkinabè. Les objectifs de développement appellent à de nouvelles politiques agricoles qui vont associer plus étroitement secteur public et secteur privé et modifier considérablement le rôle du MAH.

Ces besoins d'adaptation aux évolutions du contexte ont guidé l'ensemble des acteurs du secteur rural à définir la vision devant canaliser les interventions dans le secteur rural à savoir : *« A l'horizon 2025, l'Agriculture burkinabè est moderne, compétitive, durable et moteur de la croissance, fondée sur des exploitations familiales et des entreprises agricoles performantes et assurant à tous les burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active ».*

Cette vision, plus que jamais met chaque acteur face à ses responsabilités depuis le niveau central jusqu'à la plus petite des entités au niveau local.

Les présentes JNP qui s'inscrivent en droite ligne du 6^{ème} objectif du PNSR, à savoir « Promouvoir le développement du partenariat entre les acteurs du secteur rural selon leurs rôles et responsabilités en renforçant leurs capacités », constituent une occasion pour tous les acteurs en général et pour ceux du sous-secteur agricole en particulier de réfléchir sur les contours de la modernisation et de la professionnalisation de l'agriculture à travers une définition claire des rôles et responsabilités respectifs. Le présent document a été élaboré pour servir de base aux échanges au niveau du sous-secteur agricole.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU THEME

1.1. Contexte

L'agriculture burkinabé est caractérisée par une faible productivité due non seulement à la péjoration des conditions climatiques et à l'insécurité foncière, mais surtout aux difficultés d'accès aux intrants et aux équipements agricoles. Seulement 44% des exploitants agricoles ont accès aux services de mécanisation, 15% aux semences améliorées et la dose brute d'engrais minéraux à l'hectare est de 40 kg. La production de fumure organique reste très insuffisante par rapport aux besoins. Les rendements actuels à l'hectare ne dépassent guère 0,75 tonne pour le mil, 1 tonne pour le sorgho, 1,5 tonnes pour le maïs, 1,3 tonnes pour le riz, 1,2 tonnes pour le coton. Le niveau d'organisation et de professionnalisation des producteurs demeure faible. L'enjeu est de relever le niveau de la production agricole en portant notamment : (i) le volume de production de céréales de 4,6 millions de tonnes en 2010 à 6 millions de tonnes en 2015 à travers une augmentation significative des rendements ; et du (ii) volume de production des cultures de rente (y compris le coton) de 980 000 tonnes en 2010, à 1,7 millions de tonnes en 2015. Cela nécessite que l'accent soit mis sur la promotion des exploitations agricoles familiales, mais aussi sur la promotion des gros producteurs et des entreprises agricoles, conformément à la vision du secteur définie par ses acteurs lors des EGASA.

Associée au défi d'assurer de manière durable, la sécurité alimentaire aux populations d'une part et de promouvoir la « liaison production-marché » dans l'optique d'améliorer les revenus des acteurs d'autre part, cette révolution dans le domaine agricole, fait de la maîtrise de l'eau, un levier essentiel à actionner pour l'atteinte des objectifs.

En effet, malgré le potentiel de 233.500 hectares de terres irrigables et 500.000 ha de bas-fonds facilement aménageables dont dispose notre pays, l'agriculture irriguée au Burkina Faso demeure faiblement développée. Seulement 9% de ces superficies irrigables sont valorisées et l'agriculture irriguée ne représente que 0,6% des terres cultivées. C'est dans cette optique que la Stratégie nationale de développement durable de l'irrigation (SNDDAI) a été élaborée en 2003 pour booster les aménagements de périmètres et de bas-fonds, en vue compenser les déficits des productions de saisons humides et de procurer des revenus monétaires aux producteurs. Son plan d'action prévoit à l'horizon 2015, l'aménagement de 5.000 ha de bas-fonds et 55.000 ha de périmètres irrigués.

Actuellement, plus de 120 milliards de FCFA sont mobilisés pour la mise en œuvre de projets et programmes de ce sous-secteur. Mais la plupart de ces projets (PAFASP1, PIGEPE2, PICOFA3, PPB/BAD&BID4, PIAME5, etc.) seront clôturés d'ici 2013.

Par ailleurs, les questions liées à la gestion durable du potentiel productif, à la sécurisation foncière, à l'organisation et la formation du monde rural constituent des aspects non moins importants où les responsabilités et rôles doivent être clairement définis pour une modernisation et une professionnalisation effective des acteurs.

1.2. Justification

Au cours des dix (10) dernières années, de nombreuses initiatives ont été engagées par le Gouvernement Burkinabé avec l'appui de ses partenaires au développement, en vue de promouvoir le développement des filières agro-Sylvo-pastorales et halieutiques. Ces différentes initiatives ont certes permis de poser les bases d'un essor réel du secteur rural, mais elles n'ont pas encore permis de générer suffisamment de croissance pour contribuer à la lutte contre la pauvreté et renforcer la sécurité alimentaire du pays. C'est pourquoi de nouvelles voies doivent être explorées en tenant compte de toutes les potentialités du secteur.

Le contexte économique au plan international incite de nos jours les économies nationales à une réflexion qui se veut inévitable sur les voies et moyens devant permettre de réduire la dépendance des pays en développement. En effet, eu égard notamment à la raréfaction de l'aide publique au développement, les économies nationales sont plus que jamais appelées à repenser leur système de production, de conquête du marché et de redistribution de la richesse afin de garantir l'équité, la paix et la sécurité sociales.

Le Burkina, pays essentiellement agricole, n'échappe pas à cette exigence. Il doit sérieusement asseoir les bases d'une modernisation de son agriculture qui tiennent compte des intérêts des différents types d'acteurs, en définissant les rôles et responsabilités que chaque acteur doit jouer pour permettre l'éclosion d'une agriculture professionnelle.

Aussi, le département en charge de l'Agriculture et de l'hydraulique est-il interpellé à jouer le rôle de chef d'orchestre dans cette mutation.

¹ Programme d'appui aux filières agro-Sylvo-pastorales

² Projet d'irrigation et de gestion de l'eau à petite échelle.

³ Programme d'intensification communautaire et de fertilisation agricole

⁴ Projet petits barrages à l'Est (Banque africaine de développement et Banque islamique pour le développement)

⁵ Programme d'intensification agricole par la maîtrise de l'eau

II. APPROCHE CONCEPTUELLE ET CONTENU DU THEME POUR LE DEPARTEMENT EN CHARGE DE L'AGRICULTURE

2.1. Définition des concepts

Le thème général retenu pour la quinzième édition de la JNP est intitulé « **Modernisation et Professionnalisation de l'Agriculture : rôles et responsabilités des acteurs** ». Rapporté à la vision consensuelle du secteur à l'horizon 2025, la réflexion pourrait être centrée sur les exploitations familiales et les entreprises agricoles.

A cet effet, il conviendrait de procéder à une définition des termes clés qui permettra d'en décliner les implications.

2.1.1. Définition de la modernisation agricole

La modernisation agricole constitue une réaction légitime face aux réalités socio-économiques et culturelles de notre société qui enregistre aujourd'hui des chocs tant endogènes qu'exogènes. Selon la Confédération Paysanne du Faso (CPF), cette modernisation peut être perçue comme « un processus de changement de pratiques ou de modes de production par l'introduction de facteurs innovants » ; il devrait toutefois être « un processus interne, voulu et induit par l'acteur lui-même », mais non le résultat d'une transposition de « modèles standards » préconçus, importés et hors des réalités des acteurs.

Pour certains auteurs, c'est une transformation durable de l'agriculture; intégrant le progrès technique dans les pratiques agricoles nécessitant généralement une intensification en capital et prenant en compte le marché.

Les principaux acteurs de cette modernisation, auxquels d'autres peuvent venir se greffer, sont l'Etat et les agriculteurs. Pour l'Etat, il s'agit principalement de développer une agriculture moderne, capable d'assurer trois fonctions économiques à savoir (i) nourrir la population, (ii) approvisionner les industries agro-alimentaires et (iii) contribuer à l'équilibre de la balance commerciale.

Pour les agriculteurs, ils recherchent prioritairement la satisfaction de leurs besoins et l'augmentation de leurs revenus. L'existence de surplus de productions commercialisables peut constituer la base d'une accumulation de capital et donner aux exploitants une capacité d'investissement pour financer leur modernisation. Ainsi, les exploitations agricoles familiales constituant le mode de production le plus dominant devraient constituer la base de l'agriculture moderne au Burkina Faso et devraient pouvoir bénéficier du pouvoir régulateur de l'Etat.

L'agrobusiness, en tant que mode entrepreneurial commercial d'exploitation agricole, par définition se veut assez moderne et professionnel, en vue d'atteindre les résultats escomptés.

De ces définitions, l'on peut noter qu'envisager une modernisation de l'agriculture, c'est entreprendre une véritable « révolution agricole » qui pose les questions liées

- ✓ Aux acteurs de la modernisation et leurs objectifs,
- ✓ à l'efficacité des pratiques agricoles,
- ✓ au financement de l'intensification,
- ✓ à l'adaptation à la concurrence,
- ✓ aux effets sociaux de la modernisation.

2.1.2. Définition de la professionnalisation agricole

Dans le langage courant, il est dit d'une personne qu'elle est professionnelle de tel ou tel ou tel domaine si elle tire l'essentiel de ses revenus de son activité. Cette personne, dite professionnelle, se perfectionne en permanence grâce à des échanges avec d'autres (spécialistes, chercheurs).

Compte tenu de nos jours des exigences de l'économie mondiale qui reste marquée par une mondialisation des échanges et une hyper compétitivité avec différents soutiens aux agriculteurs du Nord, les agriculteurs du sud pour demeurer dans la course doivent devenir de plus en plus professionnels pour plusieurs raisons dont notamment :

- ✓ d'abord pour faire des choix de systèmes de production mieux adaptés à leurs capacités et orientés vers les besoins du marché ;
- ✓ ensuite pour offrir des produits adaptés aux exigences des marchés ;
- ✓ enfin pour choisir en leur sein des interlocuteurs valables capables de défendre réellement leurs intérêts à différents niveaux.

En termes simples, la professionnalisation de l'agriculture burkinabè renvoie aux mécanismes de production et aux dispositifs de représentation qui doivent être mis en place pour permettre à l'agriculteur, qu'il soit un exploitant familial ou agro dealer de vivre décemment de son activité.

2.2. Contenu du thème

Traiter du thème conduit à envisager les rôles et responsabilités des acteurs agricoles en lien avec la modernisation et la professionnalisation des deux types d'exploitation à savoir l'exploitation familiale et celle de type entrepreneurial.

Mais avant tout, il est nécessaire d'appréhender le contenu des concepts de modernisation et de professionnalisation suivant les deux tendances.

2.2.1. Modernisation et professionnalisation des exploitations familiales

Sous ce chapitre seront abordées successivement les questions liées aux bases d'une modernisation des exploitations familiales et celles de la professionnalisation de ces exploitations.

2.2.1.1. Les bases d'une modernisation des exploitations familiales

Il s'agit ici de passer en revue les exigences liées à l'accès aux facteurs innovants.

a) L'accès aux intrants

Comme indiqué dans le PNSR, il s'agit de construire des mécanismes de marché, devant garantir l'accès des producteurs aux semences améliorées, aux engrais, pesticides et aux équipements et autres machines agricoles. Pour ce faire, il sera procédé à une revue des politiques menées actuellement dans ces divers domaines. Dans le cadre d'un dialogue structuré entre l'Etat, les producteurs et leurs organisations, les opérateurs du marché, les institutions de financement, et les partenaires techniques et financiers. Les conclusions de ces revues vont permettre d'identifier les nouveaux arrangements institutionnels (réglementation, mécanismes de marché, instruments techniques, financiers et organisationnels) à mettre en place pour assurer durablement, l'accès des producteurs à ces différents biens et services de qualité et à des coûts abordables.

b) Le renforcement de la mécanisation et l'utilisation rentable des équipements agricoles

La grande majorité des populations rurales du Burkina Faso vit de l'agriculture avec des moyens de production rudimentaires. Seulement **29%** des exploitations agricoles sont dotés d'une chaîne complète de traction animale. Ce faible niveau de mécanisation des exploitations agricoles s'explique par de nombreuses contraintes dont les principales sont : (i) d'ordre financier, (ii) économique, (iii) technique et (v) social. Il est par ailleurs important de noter que la majorité des producteurs pratique une agriculture de subsistance qui procure très peu de revenus susceptibles d'être investis dans la modernisation des exploitations, notamment par l'achat d'outils modernes. Au niveau économique, plus particulièrement en matière de rentabilité des équipements ou autres intrants, les aléas climatiques et la faible fertilité des sols n'incitent pas à l'adoption de nouvelles technologies dans les zones défavorisées, à l'inverse de celles possédant de meilleures conditions naturelles. Sur le plan technique, l'insuffisance de spécialistes en mécanisation agricole au niveau des structures d'appui aux producteurs et de la recherche constitue de sérieux handicaps pour l'information et la formation des fabricants et utilisateurs, de même que pour l'innovation technologique.

Il apparaît donc important de relever le niveau de la production et de la productivité des exploitations agricoles par une mécanisation plus grande et une utilisation efficace et rentable des équipements agricoles.

L'objectif du Gouvernement de mettre à dispositions des producteurs 20.000 équipements de traction animale s'inscrit dans cette logique.

c) La maîtrise de l'eau aux fins agricoles

Accroître les superficies en maîtrise d'eau constitue l'une des équations à résoudre pour une modernisation des exploitations familiales dans un contexte où les changements climatiques déjouent toutes les règles en matière de prévisions pluviométriques.

L'opérationnalisation de la SNDDAI devrait permettre de booster les aménagements de périmètres et de bas-fonds en vue compenser les déficits des productions de saisons humides et de procurer des revenus monétaires aux producteurs. Son plan d'action prévoit à l'horizon 2015, l'aménagement de 5.000 ha de bas-fonds et 55.000 ha de périmètres irrigués.

En outre, la disponibilité en eau d'irrigation à partir des petits ouvrages de captage et/ou de stockage de l'eau à des fins agricoles devrait être améliorée à travers la réalisation de puits maraîchers, boullis, bassins de captage et des forages manuels partout où cela est possible.

Enfin, les technologies innovantes d'irrigation devront être promues, afin de renforcer l'utilisation d'équipements appropriés d'exhaure de l'eau pour l'irrigation, à travers l'acquisition de motopompes et tubes PVC pour l'irrigation de complément.

d) L'utilisation de techniques de production adaptées aux changements climatiques

Il s'agira de capitaliser et mettre en œuvre les bonnes pratiques agricoles issues de la recherche et des savoirs et savoirs-faires locaux.

2.2.1.2. Les bases d'une professionnalisation des exploitations familiales

La professionnalisation doit avant tout reposer sur des bases qui permettront l'émergence d'agriculteurs professionnels, qu'ils exercent dans le cadre d'une exploitation familiale ou bien qu'ils soient des agro dealers.

D'abord, il s'agira de consacrer les métiers de l'agriculture. La reconnaissance formelle du statut des exploitants et exploitations agricoles permettrait de conférer un statut juridique précis à toutes les catégories d'exploitants agricoles dans le cadre d'une loi d'orientation agricole professionnel reconnu.

Ensuite, un mécanisme d'assurance devra être institué au profit des personnes exerçant des professions agricoles au sein d'exploitations familiales et entreprises agricoles à travers :

- D'un fonds de développement Agricole,
- D'un fonds national de risques et des calamités agricoles.

Ces fonds permettront d'avoir accès à un certain nombre de services et appuis tant du côté de l'Etat qu'avec les partenaires au développement.

Une fois ces bases assises, la professionnalisation pourrait prendre forme à travers les points qui seront développés par la suite.

a) La diversification des productions agricoles par la promotion de l'approche filière

Cette promotion dans le domaine des productions végétales devra viser des filières prioritaires et porteuses (maïs, niébé, sésame, riz, ...) à travers l'utilisation de variétés à très haut rendement ou à plus-value importante. Elle s'accompagnera certainement des actions ci-après

- ✓ La gestion de la fertilité des sols, défense et restauration des sols ;
- ✓ Le développement de la mécanisation agricole ;
- ✓ La protection des végétaux et des denrées stockées ;
- ✓ Les autres actions d'accompagnement (aménagements, irrigation, transformation etc.).

Elle se fera également par le développement des interprofessions comme outils organisationnels de coordination du développement d'une ou d'un ensemble de filières par les acteurs eux-mêmes.

b) Le Renforcement de l'organisation des producteurs et leur accompagnement dans l'accès aux financements

il s'agit ici de mettre en place un dispositif performant de renforcement des capacités des organisations des producteurs de manière à leur permettre de nouer des relations de partenariats avec les opérateurs de marché, afin de garantir leur accès aux financements, aux intrants agricoles et aux produits.

c) Le renforcement des capacités pour satisfaire aux exigences du marché des produits agricoles

Il s'agit sous cette rubrique d'engager les producteurs dans une dynamique de liaison de la production au marché à travers le respect des règles garantissant un meilleur comportement de leurs productions aussi bien sur le marché national, sous régional qu'international.

Il s'agira notamment d'appuyer les producteurs à s'organiser pour nouer des partenariats commerciaux avec les entreprises et autres opérateurs de marchés. Ces relations partenariales reposeront sur des mécanismes de marché permettant de garantir l'accès des producteurs individuels aux intrants et aux services (vulgarisation, financement, transformation, mise en marché...) à des coûts abordables.

Il s'agira enfin d'orienter les producteurs vers le respect des normes de qualité pour certains produits prioritaires et les amener à appliquer la métrologie légale.

2.2.1.3. Promotion de l'Entreprenariat Agricole et de l'agrobusiness.

Il s'agira d'améliorer l'environnement des affaires (code des investissements, fiscalité, mécanismes financiers, opportunités de formation...) dans le domaine des productions végétales pour le rendre plus attrayant pour le secteur privé. Dans ce domaine, la priorité devra être accordée à la promotion des entreprises devant prendre en main un certain nombre de fonctions cruciales (production et ensachage des semences par exemple, production de la provende, production d'engrais répondant à des formules indiquées, transformation du riz et des produits animaux...).

a) Le développement d'agropoles

Ce développement devra concerner :

- ✓ L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de promotion des pôles agricoles de croissance
- ✓ La mise en œuvre des agropoles de Bagré, Samendéni et de l'AMVS
- ✓ La création de nouveaux agropoles

b) La spécialisation de la formation agricole⁶

La formation professionnelle spécialisée est d'une urgence particulière et d'une grande priorité et peut être mise en place entre autre à travers cinq (05) «lycées agricoles» qui chercheraient à répondre à l'exode des zones rurales, en étant fortement focalisés sur les besoins spécifiques de chacune des 05 zones agro écologiques du pays.

Ces cinq (05) lycées agricoles sont absolument nécessaires pour dynamiser et assurer la réussite d'une «agriculture moderne axée sur les lois du marché». Ils permettront qu'à l'horizon 2015, des techniciens (hommes et femmes) originaires de «leur» région, travaillent dans «leur» milieu (agro écologique, socioculturel, linguistique) et répondent aux besoins professionnels différenciés des secteurs public et privé. Les lycées agricoles proposés devront faire l'objet d'études spécifiques pour définir les besoins en infrastructures et en curricula de formation.

⁶ Voir à ce sujet « rapport PISA, version finale : pages 6 et 7 »

2.2.2. Les types d'acteurs et leurs rôles et responsabilités

2.2.2.1. Les rôles et responsabilités des intervenants de la modernisation et de la professionnalisation des exploitations familiales

a) Etat

Il se concentrera sur ses fonctions régaliennes, lesquelles portent essentiellement sur la création des conditions favorables aux activités des acteurs publics et privés (y compris les producteurs et leurs organisations) du secteur. Il s'agit notamment du cadre réglementaire, de la fiscalité, du code des investissements, et de la facilitation des arrangements institutionnels à mettre en place pour garantir l'accès durable des usages aux intrants et autres services (irrigation, mécanisation, financier, transformation, commercialisation).

Une place de choix doit être accordée au renforcement des capacités du «capital humain» aussi bien au niveau central qu'au niveau des organisations professionnelles, y compris le renforcement institutionnel de leurs organisations, l'alphabétisation fonctionnelle, la formation professionnelle. Cette dernière qui est d'une urgence particulière et d'une grande priorité devra être spécialisée.

L'Etat devra également apporter un appui conséquent à la recherche développement en matière d'agriculture et en matière d'irrigation.

b) Collectivités territoriales

Les collectivités territoriales et par conséquent, les populations à la base sont les maîtres d'ouvrage délégués des activités visant la modernisation et la professionnalisation de l'agriculture. Les Collectivités Territoriales assureront, dans le cadre du PNSR, les fonctions ci-après : (i) participation à l'élaboration des plans régionaux de mise en œuvre ; (ii) contribution à l'aménagement de l'environnement institutionnel du secteur ; (iii) participation à l'aménagement et à la gestion des ressources naturelles de leur ressort territorial ; (iv) exercice de la maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre de l'exécution des actions dans leurs ressorts territoriales ; (vi) gestion transparente des ressources (humaines, matérielles et financières) transférées ou mises à disposition par l'Etat ; (vii) animation des cadres de concertation des différents acteurs intervenant dans le développement rural au niveau régional ou local ; (viii) participation au suivi/évaluation du processus.

Quant aux communautés de base, elles exerceront les responsabilités ci-après : (i) contribuer à la priorisations des besoins et actions ; (ii) initier des microprojets et assurer la maîtrises d'ouvrage de leur mise en œuvre ; (iii) participer à la gestion concertée des ressources naturelles de leurs terroirs ; (iv) contribuer au suivi-évaluation des réalisations.

c) Organisations de producteurs et les chambres consulaires

Les organisations paysannes faîtières, les organisations professionnelles des différentes filières de production et les Chambres Régionales d'Agriculture, auront pour rôles de participer : (i) au financement de certains projets (cofinancement des investissements à la base) ; (ii) aux mécanismes de concertation ; et (iii) au suivi-évaluation des actions sur le terrain. En outre, ces acteurs pourront mener des actions de formation – appui – conseil (en collaboration avec les services techniques concernés) et exécuter des opérations ou projets spécifiques.

d) Secteur privé

Les petites, moyennes et grandes entreprises privées joueront un rôle prépondérant dans la production, la transformation, la commercialisation des produits agricoles et l'offres de services divers aux usagers du secteur. Les entrepreneurs participeront aux processus politiques, aux mécanismes de concertation et au suivi-évaluation des réalisations.

e) Les OSC

Elles pourront prester des services pour la mise en œuvre de certaines opérations et contribuer au financement des actions. Elles contribueront au processus de suivi-évaluation et participeront aux mécanismes de concertation entre les acteurs Partenaires techniques et financiers.

f) Les partenaires techniques et financiers

Ce groupe d'acteurs regroupe les agences de coopération bilatérale et multilatérale, les Organisations Intergouvernementales (OIG) et les ONG internationales ou nationales. Leurs rôles sont décrits comme suit : (i) la participation au dialogue politique avec le Gouvernement ; (ii) la participation à la concertation avec les différents acteurs ; (iii) l'assistance technique à la mise en œuvre du PNSR ; (iv) la contribution à la mobilisation des ressources financières nécessaires.

2.2.2.2. Les rôles et responsabilités des intervenants du développement de l'entrepreneuriat agricole

a) Etat

L'état doit veiller à arbitrer efficacement le jeu entre les deux types d'agriculture en orientant les politiques de sorte à éviter tout conflit avec l'exploitation familiale, en garantissant ainsi l'équilibre nécessaire et la complémentarité entre ces deux types d'agriculture.

b) Collectivités

Les collectivités veilleront à ce que les entreprises agricoles installées sur leur ressort territorial contribuent effectivement à la mise en œuvre des grandes orientations nationales notamment celles relatives à l'emploi des jeunes etc.

Egalement, elles contribueront à l'animation des cadres de concertation des différents acteurs intervenant dans le développement rural au niveau régional ou local et participeront au suivi/évaluation de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'entrepreneuriat agricole.

c) Organisations de producteurs

Elles travailleront ici pour une meilleure valorisation des complémentarités et des partenariats entre ces deux types d'agriculture, et plus particulièrement à créer des opportunités d'échange d'expériences entre ces deux modes de production agricole.

d) Secteur privé

L'implication des acteurs privés sera déterminante dans le processus de génération et de diffusion des innovations. Le privé sera en outre requis pour mobiliser les financements nécessaires à la consolidation des bases de coexistence pacifique des deux types d'agriculture.

e) Les OSC

Ici encore comme au point précédent, Elles pourront prester des services pour la mise en œuvre de certaines opérations et procéder au financement des actions. Elles contribueront au processus de suivi-évaluation et participeront aux mécanismes de concertation entre les acteurs Partenaires techniques et financiers

f) Partenaires techniques et financiers

Le rôle des PTF ici est analogue à ce qui a été détaillé au précédent point.